



## CONTRAT ASPERGES 2025

### bottes à 10€

CHOISIR : semaines paires et/ou impaires  
ET préciser dates et quantités ci-dessous dans le calendrier



**Producteur** : Clément et Philippe CHAZALON - masdefanfarlin@gmail.com  
06 11 39 65 06 - mas de Fanfarlin - route de Fourques - 30300 BEAUCAIRE

**Référente** : Colette ALLARD-VERNIER  
06 82 38 94 72 - colette.allard@me.com

Je soussigné(e) n° adhérent : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Tél : ..... Email : .....

- > m'engage à **adhérer à l'AMAP** du Rouinet en 2025, conformément à la législation des AMAP
- > m'engage à **payer à l'avance** le montant de ma commande.
- > m'engage à **venir chercher** les quantités commandées ou à les faire récupérer par une personne de mon choix

**Le producteur** : Le Mas de Fanfarlin est une exploitation beaucairoise, familiale et **raisonnée** (asperges et fraises), labellisée en bio pour la vigne et les oliviers.

Les **ASPERGES**, vertes et blanches + quelques autres produits sont vendus dans une boutique sur l'exploitation. Les asperges sont distribuées à l'AMAP en **bottes de calibre moyen** et d'environ 1kg. Leur poids dépendra de la disponibilité en production, en adéquation avec les prix du marché. 2 calibres sont proposés : **moyen +** (16-22) et **moyen -** (12-16).

Les bottes seront composées soit d'asperges vertes, soit d'asperges blanches dans l'un ou l'autre des calibres.

#### Engagements du producteur :

- . honorer les commandes, **dans la limite de 30 bottes par livraison**, voire plus en fonction de la production. Au-delà de la 30ème commande, la référente vérifiera la possibilité de satisfaire le plus grand nombre
- . prévenir en cas d'aléa
- . signer la convention avec l'AMAP du Rouinet
- . livrer à l'AMAP, à Fourques, pour 17h, aux dates convenues (les mardis)

**Paiements à l'ordre de : Mas de Fanfarlin**

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1570 4121 047  
BIC : AGRIFRPP835

choix possibles		CALIBRE	
		-	+
COULEUR	vertes	V-	V+
	blanches	B-	B+
le mélange n'est pas proposé cette année			

semaines IMPAIRES							semaines PAIRES						
semaines dates							semaines dates						
choix ->		V-	V+	B-	B+	M	choix ->		V-	V+	B-	B+	M
prix ->		10 €					prix ->		10 €				
N	S13	25/3					N	S14	1/4				
	S15	8/4						S16	15/4				
	S17	22/4						S20	29/4				
<b>Total</b>							<b>Total</b>						

code couleurs    vacances 30    vacances 13    vacances des 2 zones

**TOTAL CONTRAT** : ..... € - Modalités de règlement : chèques, virements, autres - *préciser ci-dessous à gauche*

le : ..... / ..... /202... à : .....

signatures

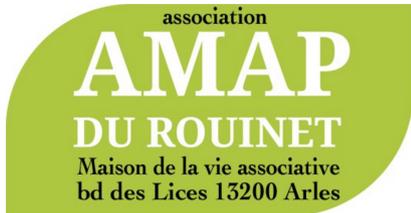
Producteur

Consomm'acteur



# CONTRAT FRAISES 2025 barquettes à 5€50

CHOISIR : semaines paires et/ou impaires  
ET préciser dates et quantités ci-dessous dans le calendrier



**Producteur** : Christelle et Philippe CHAZALON - masdefanfarlin@gmail.com 06 11 94 51 96 - mas de Fanfarlin - route de Fourques - 30300 BEAUCAIRE  
**Référente** : Colette ALLARD-VERNIER 06 82 38 94 72 - colette.allard@me.com

Je soussigné(e) n° adhérent : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Tél : ..... Email : .....

- > m'engage à **adhérer à l'AMAP** du Rouinet en 2025, conformément à la législation des AMAP
- > m'engage à **payer à l'avance** le montant de ma commande.
- > m'engage à **venir chercher** les quantités commandées ou à les faire récupérer par une personne de mon choix

**Le producteur** : Le Mas de Fanfarlin est une exploitation beaucairoise, familiale et **raisonnée** (asperges et fraises), labellisée en bio pour la vigne et les oliviers.

Les **FRAISES**, variété Dely, sont distribuées à l'AMAP en barquettes de 500g.

### Engagements du producteur :

- . honorer les commandes, **ebouir im lv ef 30 cbtsyf wf u**, puis plus à partir de la 2ème semaine, selon la production. La référente vérifiera la possibilité de satisfaire le plus grand nombre
- . prévenir en cas d'aléa
- . signer la convention avec l'AMAP du Rouinet
- . livrer à l'AMAP, à Fourques, pour 17h, aux dates convenues (les mardis)

**Paiements à l'ordre de** : Mas de Fanfarlin, par chèque

ou par virement :

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1570 4121 047

(en précisant à Colette la date en cas de virement)

BIC : AGRIFRPP835

**Complément d'information sur le prix** : La TVA, incluse, est au taux de 5,5%.

		semaines IMPAIRES					semaines PAIRES											
		semaines dates					semaines dates											
choix possibles		V-	V+	B-	B+	M	choix ->	V-	V+	B-	B+	M						
		prix ->					prix ->											
COULEUR	vertes	V-	V+				S13	25/3					S14	1/4				
	blanches	B-	B+				S15	8/4					S16	15/4				
	le mélange n'est pas proposé cette année							S17	22/4					S20	29/4			
<b>Total</b>							<b>Total</b>											
		code couleurs : vacances 30					vacances 13					vacances des 2 zones						

**TOTAL CONTRAT** : ..... € - Modalités de règlement : chèques, virements, autres - *préciser ci-dessous à gauche*

le : ..... / ..... /202... à : .....

signatures

Producteur

Consomm'acteur